



Municipalité de Val-des-Lacs

349 chemin Val-des-Lacs
Val-des-Lacs (Québec), J0T 2P0
Tél. : 819-326-5624 Courriel : info@val-des-lacs.ca

AVIS PUBLIC Règlement no 368-24-01

Règlement no 368-24-01 modifiant le Règlement de lotissement numéro 368-02 afin de créer une exception pour la pente des rues dans la zone FC-7

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal du Québec, avis vous est donné que le *Règlement no 368-24-01 modifiant le Règlement de lotissement 368-02 afin de créer une exception pour la pente des rues dans la zone FC-7* a été adopté le 17 février 2025 et est mis en vigueur le 3 mars 2025.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs et sur le site internet de la Municipalité. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, ce 3 mars 2025.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux, Directrice générale - greffière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat, ce 3 mars 2025.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière

